



Conflit syndic suite à travaux

Par **jossbaumont**, le **28/09/2013** à **09:54**

Bonjour,

je suis copropriétaire.

lors de l'AG 2012, suite à un arrêté de mise en péril emis de la mairie, il a été voté une purge sur la façade des immeubles.

l'entreprise déléguée pour ce travail a donc assaini la façade des parties fragilisées de murs.

Nos immeubles sont munis de bac à fleurs en béton intégrés à la façade sous chacune de leurs fenêtre. J'ai constaté après travaux que l'un de mes bac à fleurs avait totalement été dégradé (volontairement) le béton ayant été enlevé ne laissant apparaître que l'armature en ferraille. D'après mes renseignements cette entreprise aurait dû remettre mon bac en état. je n'arrive pas à vendre mon appartement à cause de ce bac qui effraie les acheteur. ni le syndic ni l'entreprise ne veulent entendre quelque chose, prétextant qu'une réfécion se fera sur devis et à mes frais.

Suis je dans mon droit de réclamer la réfécion gratuite ?

quels sont mes recours ?

merci